Édition mars 2016 • www.ndip.org

Quoi de neuf



Le mot de la mairesse

En mai prochain, nous profiterons des célébrations de l'inauguration officielle du parc des Éperviers pour dévoiler la toute nouvelle identité visuelle du parc. Pour créer un logo qui interpelle l'ensemble de la population, nous miserons à la fois sur la créativité de nos ados et sur la sagesse de nos aînés. Dans un premier temps, la tâche de créer des logos créatifs et évocateurs a été confiée aux jeunes du programme Arts-études à l'école secondaire du Chêne-Bleu. Les jeunes dont le logo aura été retenu par leurs pairs seront par la suite invités à présenter le fruit de leur travail aux aînés de la ville lors du souper de l'âge d'or du mois d'avril. J'aime beaucoup l'idée que la nouvelle identité visuelle soit le résultat d'une collaboration intergénérationnelle. Un logo rassembleur pour un parc qui deviendra un lieu de rassemblement idéal pour toute la population de Notre-Dame. J'espère que cette initiative

renforcera le sentiment d'appartenance de tous et chacun à l'égard de notre magnifique parc.

Que ce soit pour des projets d'infrastructures de loisir ou d'aménagement urbain, c'est avec beaucoup de plaisir que le conseil et moi travaillons à l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté. Nos projets visent constamment à diversifier l'offre de services et à en maintenir la qualité. Dans ce travail, nous recevons également un sérieux coup de pouce de tous les bénévoles et organismes qui participent à la vie active à Notre-Dame. Au nom du conseil, je tiens à les remercier de s'engager si généreusement et de contribuer à la qualité de vie des résidents de Notre-Dame.

Votre mairesse,





La**Vie** à NDIP

Vos élus sont heureux et fiers de vous inviter à l'inauguration officielle du nouveau parc des Éperviers le samedi 14 mai à compter de 10 h dans le cadre de la Semaine des familles.

Pour l'occasion, le parc prendra des airs de fête foraine à laquelle nous convions tous les résidents de la ville. Une belle fête à ne pas manquer pour découvrir et vous approprier le parc des Éperviers, un lieu magnifique de rencontre, de loisir et de détente pour tous les Perrotdamois.

CITOYENS: Participez à notre publication: Section La vie à NDIP = En envoyant vos commentaires/photos à info@ndip.org



Le Quoi de neuf @ NDIP est également accessible sur le site Web de la Ville, à la section **Publications**. Pour suivre l'actualité de la vie municipale, consultez régulièrement notre site Web (**www.ndip.org**), notre page Facebook (**www.facebook.com/VilledeNDIP**) et notre fil Twitter (**@ville_de_ndip**). Vous pouvez aussi suivre la mairesse sur Facebook (**www.facebook.com/MairesseDanieDeschenes**).



INVITATION À S'ABONNER AU MOULIN À PAROLES

Près de 1300 résidents de NDIP sont maintenant abonnés au Moulin à paroles et profitent de ce mode de correspondance rapide, écologique et économique puisqu'il permet à la Ville de réduire considérablement les coûts engendrés par nos différentes publications imprimées. Vous n'êtes pas encore abonné? Rien de plus simple : il vous suffit de visiter le site Web de la Ville (www.ndip.org), d'entrer votre adresse courriel dans la zone prévue dans la colonne de droite et de cliquer sur le bouton S'inscrire. Un courriel de confirmation vous sera alors transmis. Merci de nous aider à communiquer plus efficacement avec vous!

DOSSIERS » Soutien à l'inscription

Lors de la séance du conseil de janvier, les élus ont annoncé l'octroi de subventions à plusieurs organismes sportifs pour le soutien à l'inscription des jeunes de Notre-Dame. La Ville offre ce soutien financier aux organismes qui ne profitent pas d'installations municipales sur notre territoire, comme le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs, HMIP et le Club Gymini. Le montant de la subvention correspond à 50 % des frais d'inscription exigés par les organismes, jusqu'à concurrence de 300 \$. À cet égard, HMIP a récemment réclamé aux villes une hausse du soutien accordé. Suite à l'analyse de cette demande, les élus de Notre-Dame ont décidé de maintenir le montant maximal actuel. Pour la saison 2015-2016, la Ville de NDIP versera 54 300 \$ pour le soutien à l'inscription de 181 joueurs. Il s'agit du montant le plus élevé versé à un organisme, en raison du grand nombre de joueurs et des frais d'inscription élevés. Pour le conseil, la Ville soutient déjà généreusement les familles de jeunes hockeyeurs, et il ne serait pas raisonnable ni équitable de demander aux contribuables perrotdamois de débourser davantage.





DOSSIERS » Sécurité incendie

En février 2016, NDIP a informé L'Île-Perrot de son intention de ne pas renouveler l'Entente relative à la sécurité incendie, dont le terme actuel prendra fin en septembre 2016. Les membres du conseil ont adopté une résolution à la séance du 9 février dans laquelle ils demandent à leurs homologues perrotois d'entreprendre des discussions pour revoir certaines dispositions. Il ne faut toutefois pas voir dans cette décision un signe de mésentente entre les deux villes. NDIP est satisfaite des services dispensés par le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot, mais puisqu'elle a versé à L'Île-Perrot 526 000 \$ en 2015 pour bénéficier de ces services, les élus souhaitent avoir davantage un mot à dire dans les décisions qui touchent la sécurité incendie sur notre territoire. De plus, même s'il s'agit d'un projet à long terme, les élus réfléchissent à la possibilité de construire une caserne à NDIP. Si, après analyse, ce projet s'avère nécessaire pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risques des deux villes, des études seront menées, et un montage financier tenant compte de subventions des différents ordres de gouvernement sera présenté.

La demande de révision de l'entente a été accueillie favorablement par les élus de L'Île-Perrot, et les représentants des deux villes entreprendront les discussions en vue d'arriver à une entente mutuellement satisfaisante d'ici septembre 2016.

À la Ville...

Grande première! Journée portes ouvertes à NDIP le dimanche 29 mai. De 10 h à 13 h, apprenez-en davantage sur le fonctionnement de votre ville en visitant les installations municipales et en rencontrant les employés. Les sites suivants seront ouverts : bibliothèque et Carrefour Notre-Dame, Ateliers municipaux, hôtel de ville, Régie de l'eau et parc des Éperviers.

Saviez-vous que...



Le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot dessert les villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot depuis sa création en 1950. En 2015, les coûts du service étaient défrayés à 49,79 % par VIP et à 50,21 % par NDIP. Le service répond en moyenne à 1 000 appels par année pour des incendies ou des interventions spécialisées (premiers répondants).

POUCE VERT



À compter de mai, la Ville offrira un nouveau service de collecte sur appel de rebuts volumineux non recueillis par les collectes courantes

de matières résiduelles à NDIP. Depuis l'entrée en vigueur de restrictions sur les matières admissibles dans les collectes de rebuts volumineux, le conseil a évalué différentes options pour offrir une solution aux résidents qui ne sont pas en mesure de transporter eux-mêmes les matières non recueillies à l'écocentre. Pour la collecte sur appel, les matières admissibles correspondent aux matières acceptées à l'Écocentre de l'île soit les matériaux de construction secs (céramique, gypse, matériaux isolants, mélamine, verre, fenêtres, toilettes, etc.), le bois traité et contreplaqué (bois d'œuvre, meubles en bois, palettes) et les matériaux d'excavation (asphalte, béton).

Cette nouvelle collecte sur appel permettra également de détourner des sites d'enfouissement des matières qui peuvent être revalorisées dans les écocentres. Pour les élus, voilà un bon exemple de mesures pro-citoyennes et respectueuses de l'environnement. Pour profiter de ce service, appelez au 514 453-4128.